

TARIFS 2020-2021

Les tarifs des activités de l'École des Sports sont définis en fonction du Quotient Familial.

Tranche Quotient Familial / Hors commune	< 700	700-900	900-1100	1100-1350	1350-1500	1500-1700	1700-2000	2000-2500	2500-3000	> 3000	Hors commune
Sessions 1h	0,60 €	0,90 €	1,20 €	1,50 €	1,80 €	2,10 €	2,40 €	2,70 €	3,00 €	3,30 €	3,30 €
Sessions 2h	1,20 €	1,80 €	2,40 €	3,00 €	3,60 €	4,20 €	4,80 €	5,40 €	6,00 €	6,60 €	6,60 €
Sessions 3h	1,80 €	2,70 €	3,60 €	4,50 €	5,40 €	6,30 €	7,20 €	8,10 €	9,00 €	9,90 €	9,90 €
Sessions 4h	2,40 €	3,60 €	4,80 €	6,00 €	7,20 €	8,40 €	9,60 €	10,80 €	12,00 €	13,20 €	13,20 €
Mercredi 5h	3,00 €	4,50 €	6,00 €	7,50 €	9,00 €	10,50 €	12,00 €	13,50 €	15,00 €	16,50 €	16,50 €
Mercredi 6h	3,60 €	5,40 €	7,20 €	9,00 €	10,80 €	12,60 €	14,40 €	16,20 €	18,00 €	19,80 €	19,80 €
Mercredi 7h	4,20 €	6,30 €	8,40 €	10,50 €	12,60 €	14,70 €	16,80 €	18,90 €	21,00 €	23,10 €	23,10 €
Journée Ski alpin	10 €	14 €	19 €	24 €	29 €	34 €	38 €	43 €	48 €	53 €	53 €
Vacances	5 €	7 €	10 €	12 €	14 €	17 €	19 €	22 €	24 €	26 €	26 €

Pour définir votre tarif, vous devez vous présenter en Mairie auprès de la Régie Unique pour le calcul de votre Quotient Familial sauf si ce dernier est déjà connu par un autre service de la Ville (Éducation, Jeunesse ou Conservatoire), pour l'année en cours.

Pour constituer ce dossier, pour les personnes travaillant en France, vous devrez vous munir des originaux et des copies :

- du livret de famille,
- de la dernière attestation de la CAF (ou, si vous ne l'avez pas, du dernier avis d'imposition du foyer),
- d'un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

Les pièces à fournir pour les personnes travaillant en Suisse sont (originaux et copies) :

- le livret de famille,
- les derniers certificats suisses de salaire du foyer,
- justificatif des allocations familiales perçues en Suisse,
- justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.

Pour répondre aux sollicitations du Trésor Public, la Régie Unique se réserve la possibilité de demander toutes pièces complémentaires permettant d'établir la situation financière des parents.

ATTENTION : si vous ne fournissez pas les pièces demandées avant le début des activités ou des stages, le tarif maximum sera appliqué.



Renseignements

SERVICE DES SPORTS - SECRÉTARIAT
MAISON DES SPORTS

30 rue Pasteur ou 14 avenue Henri Barbusse - Annemasse

service.sports@annemasse.fr

04 50 84 59 17

Lieux de rendez-vous

MAISON DES SPORTS

30 rue Pasteur ou 14 avenue Henri Barbusse
Annemasse
04 50 84 59 17

COMPLEXE ROBERT SALLAZ

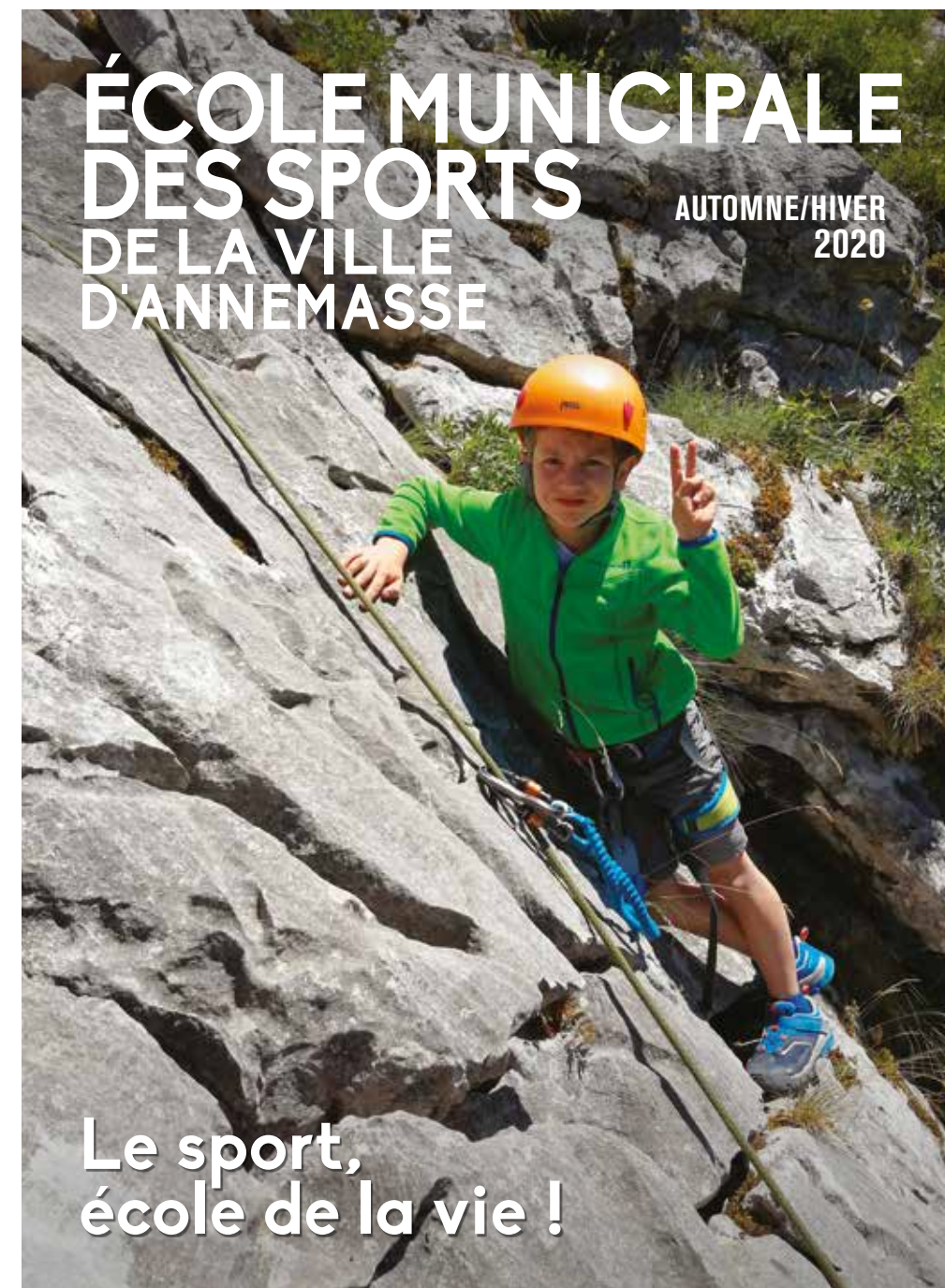
2 rue Albert Curioz - Annemasse
09 67 18 60 99

GYMNASE JEAN MERMOZ

16 rue de La Bruyère - Annemasse

GYMNASE CAMILLE CLAUDEL

55 rue de Romagny - Annemasse
04 50 74 88 41



DESIGN IMPRESSION KALISTENE



LE MOT DU SERVICE DES SPORTS

Passerelle entre l'enseignement scolaire et les clubs sportifs, l'École Municipale des Sports d'Annemasse propose différentes activités aux jeunes tout au long de l'année, leur permettant de prendre plaisir dans la découverte et l'initiation de pratiques physiques variées. Les contenus pédagogiques mis en place par les éducateurs sportifs de la Ville contribuent au développement des habilités motrices des plus petits et permettent aux plus grands, d'acquérir les bases spécifiques de chaque activité, en vue de les aider à choisir un sport.



Favoriser l'épanouissement, la coopération, la solidarité et la dépense physique, lors d'activités en gymnase ou à l'extérieur.



PROGRAMME DES ACTIVITÉS DES MERCREDIS

INSCRIPTIONS À PARTIR DU 26 AOÛT

uniquement sur le site de la Ville d'Annemasse. Les Annemassiens sont prioritaires.



Chaque inscription est ferme et définitive

PÉRIODE 1 - CHAQUE MERCREDI DU 16 SEPTEMBRE AU 14 OCTOBRE - 5 SÉANCES

NIVEAU 1	10h-12h	Gymnase Jean Mermoz	ROLLER
Années de naissance : 2013-2014	13h-17h	Maison des sports	ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE
	9h-17h	Maison des sports	KAYAK
NIVEAU 2	9h30-11h30	Complexe Robert Sallaz	VTT
	13h30-16h30	Gymnase Jean Mermoz	ROLLER

PÉRIODE 2 - CHAQUE MERCREDI DU 4 NOVEMBRE AU 16 DÉCEMBRE 2020 - 6 SÉANCES

NIVEAU 1	10h-12h	Maison des sports	TIR À L'ARC/APEX (ACROGYM)
	15h30-17h30	Complexe Robert Sallaz	ESCALADE
NIVEAU 2	15h30-17h30	Complexe Robert Sallaz	SPORTS DE RAQUETTES
	10h-12h	Maison des sports	SPORTS US ET CROSSTRACING
	13h30-15h30	Complexe Robert Sallaz	ESCALADE
Années de naissance : 2010/2011/2012	13h30-15h30	Complexe Robert Sallaz	SPORTS DE RAQUETTES

LES INSCRIPTIONS POUR LES ACTIVITÉS DES MERCREDIS DE JANVIER À JUIN 2021 SERONT OUVERTES À PARTIR DU 8 DÉCEMBRE 2020 (uniquement sur le site www.annemasse.fr).

Selon le contexte sanitaire actuel, les dates sont susceptibles d'être modifiées. Les actualités du service sont mises à jour régulièrement sur le site de la Ville : www.annemasse.fr/au-quotidien/enfance/ecole-municipale-des-sports-1

VACANCES SCOLAIRES

VACANCES D'AUTOMNE

Les stages auront lieu sur une des deux semaines des vacances (cela sera déterminé ultérieurement en fonction des contraintes du service).

INSCRIPTIONS À PARTIR DU MARDI 29 SEPTEMBRE 2020, uniquement sur le site de la ville d'Annemasse.

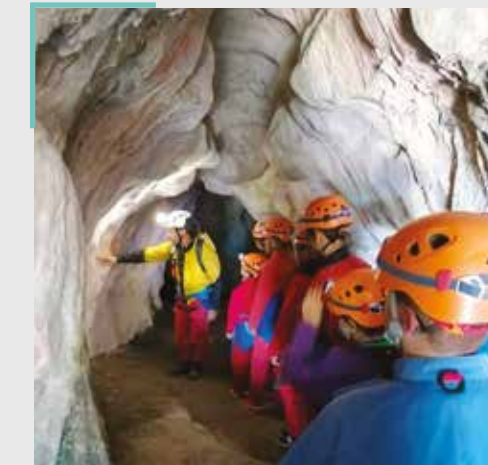
Inscription faite obligatoirement à la semaine, du lundi au vendredi de 9h à 17h, pique-nique à fournir chaque jour. Certificat médical de non contre-indication aux pratiques sportives obligatoire, à transmettre avant le début du stage, faute de quoi l'inscription ne sera pas validée.



Combinant activités aquatiques ou en montagne, en pleine nature ou en salle, des semaines sportives sont proposées pendant les vacances scolaires. La pratique sera plus intensive mais le plaisir et la découverte resteront les maîtres mots des différents programmes.

Les stages sont ouverts aux enfants scolarisés en élémentaire et parfois aux adolescents.

Les équipements sportifs sont contrôlés et prêtés gracieusement par le service des sports de la ville (VTT, rollers, casque, protections, baudrier, raquette...).



IMPORTANT pour toute inscription au service des sports

(ACTIVITÉS DES MERCREDIS ET STAGE SPORTIF PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES)

- Seuls les dossiers complets seront traités. Aucune annulation, aucun changement d'activité ou de groupe ne sera accepté. Une inscription vaut paiement même si votre

enfant ne vient pas. Il est impératif d'informer le service du motif de l'absence de votre enfant et ce, obligatoirement par écrit dès le premier jour d'absence à service.sports@annemasse.fr

- Un remboursement pourra être accordé sur présentation d'un certificat médical, à envoyer obligatoirement avant la fin du mois en cours à l'adresse suivante : service.sports@annemasse.fr
- Les rendez-vous médicaux ne donnent pas lieu à un remboursement.